

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 AVRIL 2014 A 18H00**

**Présents : J. CHAMPETIER, B.PANTEL, N.AJASSE, G.WILLAIN, H. FALGARI, D. FRACH,  
J. FRACH, G.PASCAL, C.SERRE**

**Absents : E. CHAROUSSET, S. FOURNIS, B.RINGUELET, C.QUITTARD, I.PERETTI,  
P. ROUSSOTTE.**

**Procuration : B. RINGUELET pour N. AJASSE.**

**FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2014**

Madame Le Maire présente au conseil Municipal l'Etat 1259 relatif aux taux de fiscalité directe locale préparé par la commission des finances.

Taxe d'Habitation	8.06%
Taxe Foncière bâti	5.12%
Taxe Foncière non bâti	42.50%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux des 3 taxes locales.

**AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITE DELIVREE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC DE BAGNOLS SUR CEZE.**

Le comptable du Trésor Public du Centre des Finances Publiques-secteur public local- de BAGNOLS SUR CEZE est autorisé de manière permanente à engager les poursuites à l'encontre des redevables de produits ou titres impayés rendus exécutoires par l'ordonnateur de la commune de VERFEUIL selon les modalités suivantes :

- Lettres de relance
- Mises en demeure
- Actes de poursuites subséquentes (opposition à tiers détenteur, Saisie des rémunérations, saisies mobilières etc.....)

Selon les seuils suivants (ensemble de la dette d'un redevable)

Pour les lettres de relance la dette devra être supérieure à 5€

Pour les mises en demeure la dette devra être supérieure à 12€

Pour les oppositions CAF et employeur, la dette devra être supérieure à 30€

Pour les oppositions bancaires, la dette devra être supérieure à 130€

Pour les poursuites extérieures, la dette devra être supérieure à 500€

Pour les saisies attribution CAF et les saisies rémunération la dette devra être supérieure à 30€

Pour les saisies mobilières la dette devra être supérieure à 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de VERFEUIL, à l'unanimité des membres présents et représentés (Pour 10 Abstention 0 Contre 0)

ACCORDE l'autorisation de poursuite délivrée au comptable du Trésor Public de BAGNOLS SUR CEZE, selon les modalités et les seuils définis ci-dessus.

**LISTE DE 24 CONTRIBUABLES POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques la priant de bien vouloir inviter le Conseil Municipal à dresser une liste de vingt -quatre contribuables devant lui permettre, selon les prescriptions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal a désigné les personnes suivantes après s'être assuré d'une part que chacune d'elles :

Est de Nationalité Française  
Est âgée de 25 ans au moins  
Jouit de ses droits civils  
Est inscrite aux rôles des impositions directes locales dans la commune  
Est familiarisée avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

D'autre part que les personnes respectivement imposées aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle sont équitablement représentées.

**COMMISSAIRES DOMICILIES HORS DE LA COMMUNE ET INSCRITS AUX ROLES DES IMPOTS LOCAUX DE LA COMMUNE.**

**TITULAIRES**

DUPLAN Serge  
GASPARINI Christiane

**SUPPLEANTS**

LAVILLE Fabienne  
DARDAILLON Pierre

**COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE**

**TITULAIRES**

THOMASSOT Michel  
ALCAINI Baptiste  
FALGARI Denis  
FRACH Christian  
QUITTARD Albert

**SUPPLEANTS**

VERSELIN Daniel  
COURCIER Nadine  
BARBIER Michel  
MAURIN David  
BECKER Mathilde

ROBERT Laurent  
CHAROUSSET Etienne  
PLANTEVIN Vincent

QUITTARD Christine  
ROBERT Luc  
PAGES Jean-Claude

#### COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE ET PROPRIETAIRES DE BOIS

##### TITULAIRES

ROMAN Jacques  
SERRE Claude

##### SUPPLEANTS

DIVOL Bruno  
LALLOUETTE Régis

#### TIRAGE AU SORT DE 4 JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2015.

Madame le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de tirer au sort sur la liste électorale 4 personnes pour siéger au jury d'assises.

Le numéro 69, 22, 380 et 208 sont tirés au sort.

Il s'agit de Messieurs Dominique BOUTILLOT, Raymond Auguste et Lionel RIONDET et Mme AJASSE Nancy.

#### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Georges WILLAIN informe qu'il y a eu des dégâts sur les cultures et que Messieurs Luc ROBERT et Didier DUFAS ont déposé des plaintes pour des dégâts occasionnés par les sangliers.

Il y aura donc des tirs de nuit effectués par la Société de chasse.

Monsieur Georges WILLAIN informe le Conseil qu'il a vu M. Luc ROBERT concernant le dossier du chemin au mas mouras et il serait préférable de faire une convention entre les propriétaires afin de diminuer le coût pour la commune.

Monsieur Georges WILLAIN demande s'il est prévu de mettre des noms de rue dans les hameaux.

Monsieur Christophe SERRE demande si on va mettre des numéros.

Concernant les numéros ce n'est pas prévu pour le moment et pour les noms des rues dans les hameaux il faut réfléchir.

Mme Le Maire rappelle qu'il faut penser de déclarer les puits et les forages privés.

Mme Le Maire informe le conseil qu'il y a une réunion de prévue le 06 mai 2014 à 20h30 pour faire les investissements des divers budgets.

La séance est levée à 19h00.